Ville de Rennes

Cabinet du Secrétaire Général

N/Référence: *SG-CP/MLG/10.107*

V/Référence:

Objet: *Communication de documents administratifs.*

Fonctionnaire chargé du suivi:
C. Pasquet

Madame la Présidente,

En réponse à votre demande de renseignement administratif concernant les décisions de la Ville de Rennes à l'égard de l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu et en complément des informations que je vous ai communiquées le 31 juillet 1986 (courrier référencé SG-CP/RM 07.51), je vous transmets l'état mis à jour des subventions accordées par le Conseil Municipal de Rennes.

Vous êtes par ailleurs en possession d'une délibération du Conseil Municipal qui précise les règles d'attribution des subventions aux associations socio-éducatives, sociales et culturelles, elles n'ont pas été modifiées.

Enfin, je vous communique la décision du Conseil Municipal du 24 juillet 1989, d'associer l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu au Centre Communal de Prévention de la Délinquance.

Relevé des subventions accordées
à l'Association pour la Défense de la
Famille et de l'Individu (A.D.F.I.)
depuis 1977

Années	Montant subvention (fonds globaux)
1977	4 000 F
1978	6 450 F
1979	7 518 F
1980	8 270 F
1981	4 000 F
1982	7 369 F
1983	7 668 F
1984	4 526 F
1985	2 529 F
1986	2 101 F
1987	1 581 F
1988	1 643 F
1989	5 713 F